

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Agent lavant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle-group.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Silicic acid, disodium salt, pentahydrate

Mention Danger

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer vapeur / Aérosol.

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 2 de 8

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Matière à activité de surface, alcalin en solution aqueuse

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
10213-79-3	Silicic acid, disodium salt, pentahydrate			5-10 %
	229-912-9		01-2119449811-37	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335			
111798-26-6	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-(2-ethylhexyl)-?-hydroxy-, phosphate, sodium salt			1-2,5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
	Fatty alcohol alkoxylated			1-2,5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % phosphates, < 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.
Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 3 de 8

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).
Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.
Le produit lui-même n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 4 de 8

Protéger des radiations solaires directes.
Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 5°C - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
10213-79-3	Silicic acid, disodium salt, pentahydrate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	6,22 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	1,49 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
10213-79-3	Silicic acid, disodium salt, pentahydrate	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Matériel recommandé: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau

vêtements étanches DIN EN 13034
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 5 de 8

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant combiné (EN 14387) Type de Filtre recommandé: A-P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: jaune clair
Odeur: très faible

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 12-12,5

Modification d'état

Point de fusion: 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >100 °C
Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

Non-explosif

Température d'auto-inflammabilité

n'est pas auto-inflammable

Densité (à 20 °C): ca. 1,1 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité: complètement miscible

Viscosité dynamique: 5 mPa·s
(à 20 °C)

Viscosité cinématique: 5 mm²/s
(à 20 °C)

9.2. Autres informations

Peut être corrosif pour les métaux.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter:
acides, aluminium, plomb, zinc

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 6 de 8

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	>2000 mg/kg	Rat	

Expériences tirées de la pratique
Observation diverses

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
10213-79-3	Silicic acid, disodium salt, pentahydrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	210 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1700 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

pollue faiblement l'eau

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

L'élimination des emballages contaminés

En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE BASIQUE INORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A. Silicic acid, disodium salt, pentahydrate
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 7 de 8



Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE BASIQUE INORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A. Silicic acid, disodium salt, pentahydrate
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. Silicic acid, disodium salt, pentahydrate
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2
EmS:	F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

- Alkalis
- Clear of living quarters.
- Separated from acids.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. Silicic acid, disodium salt, pentahydrate

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Agent lavant

Date de révision: 14.06.2017

Code du produit: BO5002821

Page 8 de 8

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y840
Quantité dégagee: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (SR 822.115).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)